



Nice, le 26 août 2013

Le Directeur Académique
Directeur des Services de l'Education
Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices
et Directeurs
Ecoles Élémentaires Publiques et Privées (sous
contrat)
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de circonscription

Direction des
services
départementaux de
l'éducation
nationale
des Alpes-
Maritimes

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Tél : 04 93 72 63 00

CABINET

Affaire suivie par
L'IANA et
Isabelle Lovreglio
CPD Arts Visuels
04 93 72 63 90

Téléphone

04 93 72 64 01

Fax

04 93 72 63 44

Mél.

iena06@ac-nice.fr

Objet : Dispositif national Ecole et Cinéma 2013 – 2014

A l'initiative des ministères de la Culture et de l'Education Nationale, le dispositif Ecole et Cinéma a pour but d'ouvrir les portes du cinéma aux élèves de la Grande Section au CM2.

Ce dispositif crée des rencontres avec des films de qualité, permet de donner à chaque élève les clés nécessaires à la compréhension des œuvres, participe à la formation du jugement esthétique et de l'esprit critique.

Les actions en matière d'éducation artistique et culturelle s'organisent autour de trois axes : Rencontres / Connaissances / Pratiques

Dans le cadre des programmes 2008, du socle commun de compétences et du BO du 3 mai 2013, les équipes enseignantes peuvent inscrire le dispositif Ecole et Cinéma comme élément du projet d'école et de « la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle ayant pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture (...) »

Durant son parcours d'éducation artistique et culturelle, à l'école, au collège et au lycée, l'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales. »

Les enseignants ayant choisi de participer à ce dispositif s'engagent à en respecter les différentes phases.

1. Sélection des films 2012-2013

Les films retenus par le groupe de suivi sont **identiques** sur les **cycles 2 et 3**, il s'agit de :

- **Chang** de Merian C. Cooper et Ernest B. Schoedsack (Etats-Unis, 1927, 1h10, noir et blanc)

Au nord-est du royaume de Siam, dans une petite maison sur pilotis au cœur de la jungle vivent Kru, Chantui et leurs trois sans oublier le singe Bimbo, filmés par les réalisateurs du mythique King Kong...

- **Mon voisin Totoro** de Hayao Miyazaki (Japon, 1988, 1h26, dessin animé, couleurs, VF)

C'est une histoire d'après-guerre: située quelque part entre 1945 et 1955 au Japon. Pour se rapprocher de leur mère, en convalescence dans une maison de repos à la campagne, deux petites filles, Mei, quatre ans, et Satsuki, son aînée, s'installent avec leur père, sous le soleil de l'été, dans une maison en pleine nature au milieu des rizières. Le père part travailler la journée, et les fillettes découvrent un nouvel univers...



2 / 2

- **Le chien jaune de Mongolie** de Byambasuren Davaa (Allemagne-Mongolie, 2005, 1h33, couleurs, VF)

Nansa, une fillette de six ans, rentre de la ville où elle va à l'école pour rejoindre sa famille, des nomades de Mongolie vivant de l'élevage de moutons. Autour de leur yourte rôdent parfois des loups qui tuent des bêtes. Nansa trouve un chien apeuré dans une grotte. Elle le rapporte chez elle...

2. Déroulement des prévisionnements

Les séances sont gratuites pour les enseignants engagés dans le dispositif ainsi que pour leur famille. Elles concernent les cycles 2 et 3 et auront lieu dans les cinémas suivants :

Films	La Strada Mouans-Sartoux	L'ECLAT/ Villa Arson Nice
Chang	Vendredi 20 septembre à 18h	Vendredi 20 septembre à 18h
Mon voisin Totoro	Vendredi 27 septembre à 18h	Mardi 1 ^{er} octobre à 18h
Le chien jaune de Mongolie	Mardi 24 septembre à 18h	Mardi 24 septembre à 18h

3. Modalités de participation : inscriptions, financement, projections pour les classes, ressources

- Les inscriptions :
Elles débutent le **30 août 2013** et se clôturent le **13 septembre 2013**, date au-delà de laquelle aucune demande ne pourra être prise en compte.
Chaque enseignant inscrit sa classe en renseignant le formulaire en ligne sur le site Ecole & Cinéma 06.

http://www.ac-nice.fr/ienvence/ecole_cinema_06
- Le financement du projet :
Le prix d'entrée par film est de 2,00 €. L'achat des billets et le transport des élèves doivent être financés de façon à ce que le principe de gratuité de l'école soit respecté. En ce sens, les participations des collectivités territoriales et/ou du partenaire culturel ne sont pas à exclure.
- Les projections pour les classes :
La projection du premier film de la sélection se déroulera sur la deuxième période (novembre/décembre)
La liste des salles de cinéma associées au dispositif sera transmise ultérieurement. Les enseignants seront avertis de la date de projection pour leur classe par voie électronique et par consultation du site le jour de la première animation. Ils devront ensuite s'inscrire auprès de l'exploitant de cette salle, **au moins trois semaines auparavant**, sur la séance qui leur convient.

4. Organisation de la formation et ressources :

La formation a deux dominantes : un volet artistique et culturel et un volet pédagogique. Les modalités de sa mise en œuvre seront communiquées ultérieurement.

De nombreuses ressources seront en lien sur le site :
http://www.ac-nice.fr/ienvence/ecole_cinema_06

Philippe JOURDAN